



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

**Dispositif d'Accueil et
d'Hébergement
des Mineurs non accompagnés
(DAHM)**

Dispositif d'Accueil et d'Hébergement des Mineurs non accompagnés (DAHM)

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

1. LES MISSIONS DU DAHM

► PRÉSENTATION DU DAHM DE L'AUVM

Le Dispositif d'accueil et d'hébergement des mineurs non accompagnés (DAHM) s'inscrit pleinement dans le cadre du **Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse du Val-de-Marne**. Il répond aux exigences de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, qui renforce les dispositifs de protection de l'enfance en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants, dans le respect de leur intérêt supérieur.

Le DAHM a pour objectif principal d'**assurer l'accueil et l'hébergement des mineurs non accompagnés (MNA) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**. Il vise également à favoriser leur passage vers l'autonomie, notamment au moyen

de dispositifs de semi-autonomie adaptés à leur âge, leur maturité et leur parcours de vie. Depuis la mise en œuvre du DAHM en janvier 2019, le Département du Val-de-Marne a développé une politique spécifique en faveur des MNA, axée sur l'amélioration des conditions d'hébergement. Ce dispositif entend progressivement remplacer l'hébergement à l'hôtel par des alternatives plus stables, encadrées et porteuses de sens éducatif.

Le DAHM repose sur une **dynamique partenariale forte**, associant des acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Parmi eux, l'AUVM joue un rôle central dans la prise en charge des jeunes du DAHM, en lien étroit avec les services du Département. L'AUVM intervient dans le cadre de ce dispositif pour accompagner les mineurs non accompagnés au quotidien, dans une logique de protection, de bienveillance et d'insertion.

L'accompagnement proposé par l'AUVM repose sur une **évaluation rigoureuse des besoins de chaque jeune**, traduite par l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnalisés. Ces projets visent à garantir une prise en charge globale, respectueuse de l'histoire et de la situation de chacun. Si les principes d'action appliqués restent constants, il convient de souligner que les MNA présentent des besoins spécifiques, souvent liés à des problématiques de santé physique ou psychique, des barrières linguistiques, ainsi que des traumatismes profonds résultant de parcours migratoires difficiles. Ces éléments exigent une attention particulière et un accompagnement individualisé.

Grâce à l'expertise de son équipe spécialisée en protection de l'enfance, l'AUVM est en mesure d'offrir aux jeunes un hébergement sécurisé et adapté jusqu'à leur majorité. L'**accompagnement éducatif** mis en place comprend l'accès à un parcours de soins, un appui dans les démarches administratives, notamment relatives à l'obtention d'un titre de séjour, ainsi qu'un soutien à l'apprentissage de l'autonomie et des codes sociaux et culturels de la société française. Parallèlement, un travail important est mené sur la construction d'un projet scolaire et professionnel personnalisé, afin de préparer les jeunes à l'entrée dans la vie adulte et à leur sortie du dispositif de l'ASE.

Dès leur arrivée, un **accueil bienveillant**, sécurisant et de qualité est primordial. Il permet d'instaurer un climat de confiance et d'apaisement, indispensable après des expériences marquées par l'instabilité, l'exil et souvent la violence. Par la suite, l'accompagnement éducatif renforcé mis en œuvre par l'AUVM permet aux jeunes de se projeter dans l'avenir et de bâtir un projet d'insertion durable en France. Ce travail de fond constitue un rempart contre les risques de précarité et de marginalisation, et participe activement à leur intégration sociale, culturelle et professionnelle.



TÉMOIGNAGE : « Avant d'arriver à l'AUVM, j'avais des interrogations et des inquiétudes concernant le fait de changer d'environnement, de quitter les jeunes que je connaissais. Je me posais des questions sur mes futurs colocataires, mais j'étais aussi content de pouvoir vivre en appartement. Une fois arrivé, j'ai tout de suite été rassuré. Je pense que les éducateurs et mon colocataire m'ont aidé à trouver ma place : j'ai été très aidé par le fait que mon éducatrice me mette à l'aise dès le premier contact, avec considération et écoute, ainsi que par le bon accueil de mon colocataire qui, de plus, partage les mêmes valeurs que moi. » **M. T.**

► L'ÉQUIPE DU DAHM

Le DAHM est rattaché au Pôle Jeunes de l'AUVM. Il est encadré par **une Cheffe de service et son adjointe**, toutes deux placées sous l'autorité directe de la directrice du Pôle (DPO). Cette organisation hiérarchique permet un pilotage cohérent et structuré du dispositif, en lien avec les orientations stratégiques de l'Association et les exigences de la protection de l'enfance.

L'équipe interne du DAHM est composée de plusieurs professionnels aux compétences complémentaires. **Les référents sociaux** jouent un rôle central dans

le dispositif. Leur mission principale est de garantir à chaque jeune un accueil, un hébergement et un accompagnement social global et individualisé. Ils veillent également à favoriser l'insertion durable des jeunes, dans une démarche qui s'inscrit dans la politique d'amélioration continue de la qualité menée par l'AUVM. Cet accompagnement est conduit dans le respect des principes de bientraitance, en prenant en compte les droits, les besoins et les libertés des jeunes.

Les animateurs socioculturels interviennent en collaboration étroite avec les référents sociaux, en complément de leur action. Leur rôle est de



participer à la mise en œuvre d'activités éducatives, culturelles et de loisirs, tout en contribuant activement à la socialisation et au développement de l'autonomie des jeunes. Ils jouent ainsi un rôle essentiel dans la dynamique collective et éducative du dispositif.

Les **agents de service intérieur** (ASI), responsables de la sécurité des personnes et des locaux, travaillent en lien étroit avec l'équipe éducative. Leur présence garantit la continuité du service, notamment durant les périodes sensibles que sont les soirées et les week-ends. Les ASI interviennent en soirée, de 16h30 à 01h00, et le week-end, de midi à minuit.

Le DAHM bénéficie également du soutien d'intervenants externes. Les **surveillants de nuit**, employés via un prestataire externe spécialisé, assurent la continuité de la présence adulte et sécurisante assurée par le dispositif durant les horaires nocturnes. Ils prennent le relais des ASI en semaine, de 00h30 à 09h30, et le week-end, de minuit à midi. Leur mission consiste à effectuer des passages dans les appartements pour garantir la sécurité des jeunes, et à répondre aux éventuelles situations urgentes.

Une psychologue, également prestataire externe, intervient une demi-journée par semaine. Elle propose des entretiens individuels aux jeunes afin d'évaluer leurs besoins psychologiques et, si nécessaire, les oriente vers des structures de soins spécialisées telles que les centres médico-psychologiques (CMP), les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou certains cabinets libéraux. Elle participe également aux réunions d'équipe deux fois par mois, afin de contribuer à l'analyse des situations et à la coordination des prises en charge.

Le poste d'infirmière est resté vacant durant toute l'année 2025. Afin de garantir la continuité des suivis de santé des jeunes, l'équipe a réadapté son organisation. Les référents sociaux se sont mobilisés pour assurer le relais sur les questions de santé, en maintenant les liens du DAHM avec ses partenaires extérieurs tels que la Croix-Rouge, le Centre de lutte antituberculeuse (CLAT), les CMP ou encore les CSAPA. Cette coordination a permis de poursuivre les actions de prévention, d'orientation et d'accompagnement médico-social, malgré l'absence de personnel soignant dédié.

TÉMOIGNAGE

« Les professionnels de l'AUVM m'ont beaucoup aidé. Au début, je n'avais ni logement, ni titre de séjour, ni assurance maladie, ni carte Vitale. Grâce à eux, j'ai pu obtenir tout ça. J'espère avoir mon propre appartement et passer mon permis quand je partirai. » M. N.

En fin d'année 2025, le Service a été sollicité par le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour faire partie des associations pilotes de la plateforme numérique gratuite **Santélien**, mise en place afin de faciliter l'accès aux soins et au suivi médical. Cette plateforme permet de centraliser les informations de santé, d'orienter les usagers vers des professionnels adaptés et de favoriser la coordination entre les différents acteurs médico-sociaux. Développée dans une logique de prévention et d'accompagnement, Santélien constitue un outil particulièrement utile pour notre service consacré aux mineurs non accompagnés, en permettant un meilleur suivi de leur parcours de santé, une simplification des démarches et une amélioration de la continuité des soins.

L'agente administrative assure, quant à elle, la gestion administrative quotidienne du Service. Elle veille au respect du cadre réglementaire et des procédures internes, tout en apportant un soutien essentiel à l'équipe dans la gestion des dossiers des jeunes, la planification, la rédaction de documents et le suivi administratif global du dispositif.

L'assistante de gestion assure le suivi administratif, financier et comptable du versement des aides financières (allocations d'autonomie et fonds de solidarité) transférées par le Conseil Départemental. Elle veille à la bonne gestion de ces fonds dans le respect du cadre réglementaire et des procédures internes.

Enfin, l'équipe peut compter sur l'intervention d'**un agent technique**, chargé de la maintenance des lieux d'hébergement, des bureaux et du parc de véhicules. En lien avec les référents sociaux, il contribue à l'entretien technique des logements afin d'assurer aux jeunes des conditions de vie sûres, salubres et adaptées.

► LA FORMATION CONTINUE ET LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DU DAHM

En 2025, face à la diversité croissante des profils des jeunes accueillis au sein du DAHM et à la complexité des problématiques rencontrées, notamment en lien avec les addictions et les troubles de la santé mentale, l'AUVM a poursuivi la formation de ses professionnels.

La confrontation à un public de plus en plus âgé nous a demandé d'adapter notre accompagnement,

notamment en lien avec les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour répondre à ces enjeux, l'équipe de référents sociaux du DAHM a suivi **une formation spécifique sur les protocoles du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)**, ainsi que sur l'utilisation de sa plateforme numérique. Cette montée en compétences nous a permis de renforcer la qualité de l'orientation des jeunes et d'optimiser les démarches que nous menons en faveur de sorties adaptées vers le droit commun.

Les actions mises en place par le DAHM s'inscrivent directement dans le cadre de la **fiche action n°20 du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, intitulée « Accompagner et soutenir les professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance »**. Cette fiche vise à renforcer les compétences et à soutenir les équipes intervenant auprès des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité. Dans cette optique, le DAHM a adopté une démarche proactive en multipliant les **formations ciblées sur des thématiques essentielles** :

- réorientation en structure ou en logement pérenne,
- sécurité des jeunes accueillis,
- sensibilisation à la vaccination avec la Croix-Rouge,
- prévention sexuelle,
- santé des enfants confiés à l'ASE du Val-de-Marne (Observatoire départemental de la protection de l'enfance – ODPE),
- formation budgétaire (association Crésus).

Cet engagement dans la formation continue traduit la volonté de l'AUVM de garantir aux personnes qu'elle accueille un accompagnement de qualité, en outillant ses professionnels avec les connaissances et les pratiques nécessaires pour **faire face à des situations de plus en plus complexes, tout en agissant avec efficacité et humanité**. Grâce à cette dynamique, l'équipe du DAHM a pu consolider ses compétences pour offrir un soutien adapté à un public jeune de plus en plus hétérogène. Convaincus que le développement des compétences professionnelles constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement, nous restons engagés dans une démarche d'évaluation continue de notre fonctionnement. Cet engagement constant permet de faire évoluer nos pratiques, afin de garantir aux jeunes accompagnés une prise en charge toujours plus pertinente, bienveillante et efficiente.



Le parcours de D.

« Le parcours de D. prouve que l'hébergement stable et adapté, ainsi que l'accompagnement social global et intensif tels que ceux assurés par l'AUVM, permettent aux jeunes accueillis de mobiliser pleinement leurs capacités et leurs potentialités afin de gagner en autonomie et de construire une insertion solide. »

Monsieur D. est âgé de 16 ans et originaire de Guinée. Il ne connaît pas ses parents et est élevé par sa grand-mère paternelle. À la suite du décès de cette dernière, il quitte son pays d'origine pour entamer un **parcours migratoire d'une durée d'environ six mois.** Arrivé en France en décembre 2024, il connaît d'abord une période d'errance d'environ un mois.

Un mois après son arrivée en France, D. bénéficie d'un entretien auprès de France Terre d'Asile, qui lui permet d'intégrer une structure de la Croix-Rouge en février 2025. Il est ensuite orienté vers notre dispositif, qu'il intègre au mois d'août 2025. **À son arrivée dans notre structure, D. ne dispose d'aucun projet clairement défini,** ni sur le plan scolaire ni sur le plan professionnel. Un travail d'accompagnement est alors engagé afin de l'aider à se projeter et à construire un parcours cohérent.

Dès le mois d'août 2025, il est inscrit à Créations Omnivores, avant de recevoir une affectation en CAP électricité en voie directe, orientation dont il indique être très satisfait. D. fait preuve d'un investissement constant dans sa scolarité : il est assidu, sérieux et très impliqué. Ses enseignants le décrivent comme un « élève modèle ». Il obtient d'excellents résultats scolaires, avec une moyenne générale de 18/20, est délégué de classe, et s'engage d'ores et déjà dans la recherche d'un employeur pour la poursuite de son parcours scolaire et professionnel.

Durant les congés d'été 2025, D. signe dans un club de football, le FC Montfermeil (93, Seine-Saint-

Denis). Il évolue en catégorie U17 niveau national, soit le plus haut niveau de sa catégorie d'âge. Son engagement sportif est sérieux et structurant, et il parvient à concilier efficacement sport et scolarité.

Dès le mois de septembre 2025, plusieurs clubs manifestent leur intérêt pour son profil afin de lui proposer des essais. Toutefois, sa situation administrative ne lui permet pas encore de les effectuer. À son arrivée dans le dispositif, D. disposait d'un acte de naissance, ainsi que d'un jugement supplétif. En collaboration avec le référent de l'AUVM :

- les démarches nécessaires à l'obtention de la carte consulaire sont engagées ;
- s'agissant de sa pratique sportive, le Président du club sollicite l'instruction d'un Document de circulation pour étranger mineur (DCEM).

D. ne disposant initialement d'aucun référent à l'ASE, une demande de mandat est alors adressée à cette dernière : une demande d'accompagnement est formulée afin qu'un référent de l'ASE soit désigné pour le soutenir dans ses démarches administratives. **En octobre 2025, l'ASE lui attribue officiellement un référent.**

Les démarches menées pour l'obtention du DCEM de D., avec le soutien du référent de l'AUVM l'accompagnant dans ses démarches administratives, sont actuellement en cours (le mandat requis ayant été transmis). Une réponse est attendue au cours du premier trimestre 2026. Dans l'attente de cette réponse, une attestation de dépôt lui permettra d'effectuer des stages et des essais sportifs.

À ce jour, quatre clubs professionnels se montrent intéressés par le profil de D. : l'Olympique de Marseille, le FC Nantes, l'AS Saint-Étienne et le Stade Rennais. Les essais devraient être organisés durant les vacances scolaires du mois de février, D. tenant particulièrement à éviter de compromettre sa scolarité.

Par ailleurs, les démarches relatives à l'obtention de son passeport ont également été instruites.

Au-delà de la singularité de son histoire, le parcours de D. prouve que l'hébergement stable et adapté, ainsi que l'accompagnement social global et intensif tels que ceux assurés par l'AUVM, permettent aux jeunes accueillis de mobiliser pleinement leurs capacités et leurs potentialités afin de gagner en autonomie et de construire une insertion solide. ■

En 2025, les professionnels du DAHM ont suivi les formations suivantes :

- SI SIAO (système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation)
- Habilitation et sécurité électriques
- Premiers secours
- Secret professionnel et secret partagé
- Bienveillance et éthique

▶ **LES RÉUNIONS ET TEMPS DE TRAVAIL**

Les temps institutionnels : piliers de la coordination et de la qualité de l'accompagnement

Les réunions et temps de travail institutionnels jouent un rôle central dans l'organisation et le bon fonctionnement du DAHM. Ils constituent des espaces essentiels de coordination, de réflexion collective et de suivi individualisé, garants de la qualité et de la continuité de l'accompagnement proposé aux jeunes. Ces temps permettent non seulement le partage d'informations stratégiques et l'évaluation des situations individuelles, mais aussi la planification des actions éducatives et collectives. Ils assurent la cohérence de l'équipe, au service d'un accompagnement réellement individualisé et ajusté aux besoins des mineurs non accompagnés.

Parmi ces temps clés, **la réunion de synthèse**, organisée chaque semaine, occupe une place fondamentale. Animée par la cheffe de service, elle rassemble la cheffe de service adjointe, les référents sociaux, les animateurs, les agents de service intérieur et la psychologue qui intervient auprès des jeunes. Cette réunion permet de suivre les admissions et les sorties, d'analyser les situations individuelles et collectives, de partager des informations essentielles à la gestion quotidienne du dispositif, d'aborder la bienveillance, de questionner l'éthique du Service et, enfin, d'évoquer les événements indésirables relevant de celui-ci. Afin d'assurer un suivi rigoureux des actions décidées, et d'en garantir la traçabilité, un compte rendu est systématiquement rédigé à l'issue de la réunion.

La réunion de service, quant à elle, se tient une fois par trimestre. Elle est animée par la Directrice de Pôle



et réunit l'ensemble de l'équipe du DAHM. Elle vise à présenter les grandes orientations stratégiques du Service et à favoriser une vision partagée des missions. Ce temps fort permet d'ancrer l'action



quotidienne des professionnels dans une perspective globale, tout en maintenant une dynamique collective et une compréhension commune des objectifs à atteindre.

En complément, des **séances de travail spécifiques** sont dédiées deux fois par an aux référents sociaux. Ces temps, animés par la cheffe de service et son adjointe, offrent aux professionnels concernés un espace pour analyser en profondeur les situations individuelles des jeunes suivis, réajuster leurs plans d'action en fonction des évolutions observées et garantir une cohérence éducative avec les objectifs fixés. Ils leur permettent de prendre du recul sur leur pratique, d'affiner leur accompagnement dans une logique d'amélioration continue et de s'assurer de la complétude du dossier unique du résident.

Des temps de travail thématiques sont également organisés chaque trimestre. Animés par la cheffe de service ou son adjointe, ils réunissent les référents sociaux et, selon les thématiques abordées, différents partenaires extérieurs. Ces sessions visent à approfondir des sujets spécifiques tels que la santé mentale, l'insertion professionnelle ou l'accès aux droits. Elles contribuent à renforcer les partenariats opérationnels et à améliorer la qualité des interventions par une réflexion interprofessionnelle partagée.

Par ailleurs, **la réunion d'action collective** rassemble tous les deux mois l'équipe éducative, avec ou sans la présence des cadres selon les besoins. Ce temps est consacré à la planification et à la coordination des actions collectives menées auprès des jeunes. Les équipes y élaborent des fiches projet pour structurer les initiatives, tout en organisant les aspects matériels et logistiques nécessaires à leur mise en œuvre.

Enfin, **le groupe d'analyse** de la pratique constitue un espace mensuel précieux, animé par un psychologue externe. Selon les sessions, il peut réunir les référents sociaux, les chefs de service ou encore les coordinateurs de l'AUVM. Ce temps de parole et de réflexion permet aux professionnels de prendre du recul sur leurs pratiques, de renforcer leurs compétences et d'ajuster leur positionnement professionnel face aux situations complexes qu'ils rencontrent.

L'ensemble de ces temps institutionnels participe pleinement à la consolidation de la cohésion d'équipe, à la professionnalisation des pratiques et à l'amélioration continue de la prise en charge des jeunes accueillis au sein du DAHM. Ils traduisent l'engagement de l'AUVM pour un accompagnement exigeant, réfléchi et centré sur les besoins réels des mineurs non accompagnés.



2. L'ACCÈS À UN PARCOURS DE SOINS

L'accès aux droits à l'assurance maladie demeure une problématique récurrente pour les jeunes accueillis. **Bien qu'ils soient fréquemment dépourvus de couverture à leur arrivée, le DAHM veille à garantir leur accès aux soins**, un aspect essentiel de leur parcours d'accompagnement. Les frais de santé sont pris en charge (consultations, traitements médicaux, examens spécialisés) et, en cas de besoin, les jeunes sont orientés vers le Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC).

Depuis 2024, un partenariat renforcé entre l'Agence régionale de santé (ARS), l'ASE et le CHIC, a permis d'améliorer l'évaluation médicale des mineurs non accompagnés. Désormais, les bilans de santé des jeunes dont l'état de santé n'a pas été évalué en amont par l'ASE sont systématiquement réalisés par les médecins du Centre de lutte antituberculeuse (CLAT). Cette procédure automatique permet de

disposer d'un premier compte rendu global sur la situation médicale de chaque jeune, facilitant ainsi son orientation vers les soins appropriés en fonction des résultats obtenus.

Par ailleurs, face à la **hausse des problématiques liées aux addictions, à la santé mentale et à la vie affective et sexuelle** – un nombre croissant de jeunes accueillis devenant parent pendant leur prise en charge, le DAHM a mis en œuvre plusieurs actions de prévention et de sensibilisation en lien avec **les fiches action n° 13 (« La santé des enfants et adolescents protégés ») et n°7 (« Prévenir les conduites à risque adolescentes ») du Schéma départemental :**

- **Campagnes de vaccination menées avec la Croix-Rouge.** Des infirmières de l'équipe de la Croix-Rouge interviennent au DAHM tous les deux mois pour organiser des séances de vaccination.

Elles assurent également le suivi individualisé du schéma vaccinal de chaque jeune, garantissant ainsi une couverture vaccinale adaptée et conforme aux protocoles de santé publique.

- **Ateliers de sensibilisation à la vie affective et sexuelle.** Ces ateliers, animés par des intervenants extérieurs appropriés, visent à informer les jeunes sur les questions liées à la sexualité, à la contraception, aux infections sexuellement transmissibles (IST), au consentement, ainsi qu'aux relations affectives et aux responsabilités parentales. L'approche est adaptée à leur niveau de compréhension et à leurs besoins spécifiques, dans un cadre bienveillant et confidentiel. Ces séances permettent de prévenir les comportements à risque et d'encourager une réflexion autour du respect de soi et des autres.
- **Collaboration active avec l'ARS autour de l'application Santélien,** pour laquelle le DAHM est structure pilote. Santélien est une application innovante, développée avec l'ARS, qui permet de centraliser les données de santé des jeunes, de faciliter leur suivi médical, d'améliorer la coordination entre les professionnels et de respecter strictement le secret médical.
- **Poursuite en 2025 de la collaboration du DAHM avec un cabinet externe de psychologie pour répondre aux besoins croissants des jeunes en matière de santé mentale.** Ce partenariat

permet d'organiser des permanences hebdomadaires au sein de la structure afin d'offrir aux jeunes un espace d'écoute, de parole et de soutien psychologique. Conformément à notre protocole d'accueil, chaque jeune bénéficie d'un entretien individuel avec un psychologue dans le mois suivant son admission. Cette rencontre vise à approfondir l'évaluation de ses besoins, à détecter ses éventuelles vulnérabilités psychiques et à envisager, si nécessaire, son orientation vers des dispositifs spécialisés de droit commun.

Cependant, l'orientation des jeunes accueillis vers les CMP reste un enjeu majeur. En 2025, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés, en raison de délais d'attente très longs et de la rareté des places disponibles. Ces obstacles limitent fortement l'accès des jeunes à un suivi psychologique de long terme en dehors de la structure. Malgré notre mobilisation constante, la saturation des CMP complique les parcours de soin, notamment des jeunes présentant des troubles anxieux, des symptômes de stress post-traumatique ou d'autres difficultés émotionnelles liées à leur parcours migratoire.

Dans ce contexte, la présence régulière du psychologue au sein du DAHM demeure essentielle. Elle permet d'assurer un premier niveau de prise en charge, d'amortir les situations de crise, et de maintenir un lien thérapeutique lorsque les solutions extérieures tardent à se mettre en place.

3. L'HÉBERGEMENT

► LES LOGEMENTS MIS À DISPOSITION DES JEUNES

Les appartements proposés aux jeunes dans le cadre du DAHM, du type 2 au type 4, sont situés dans des quartiers calmes et bien desservis par les transports en commun. Ce choix d'implantation vise à faciliter la mobilité des jeunes et leur accès aux services de proximité. Ces logements ont été spécialement aménagés pour répondre aux besoins du public accueilli. Chaque chambre, qu'elle soit individuelle ou partagée, est équipée de manière à garantir confort, sécurité et intimité :

literie complète, casiers personnels, armoires, commodes, bureaux individuels, ainsi que coffres-forts permettant aux jeunes de sécuriser leurs effets personnels.

En 2025, le DAHM AUVM a choisi de supprimer les logements de type 5 pour les remplacer par des logements de type 2. Cette décision visait à offrir aux jeunes présentant des problématiques particulières, des fragilités ou un long temps de présence dans la structure, un espace personnel mieux adapté à leurs besoins. Ce changement permet d'améliorer la qualité de leur accompagnement.

Les espaces communs, tels que le salon, la cuisine et la salle de bains, ont été conçus pour offrir un cadre de vie fonctionnel et agréable. Les cuisines, par exemple, disposent de placards individuels, de tables à manger et de sièges adaptés, ainsi que d'un équipement électroménager complet, pensé pour un usage collectif. **L'ensemble de l'aménagement vise à encourager l'autonomie des jeunes tout en leur assurant un environnement sécurisé, confortable et propice à la vie en collectivité.**

► L'ACCOMPAGNEMENT AU « SAVOIR-HABITER » DES JEUNES PRIMO- ARRIVANTS – VERS L'AUTONOMIE EN LOGEMENT

L'un des principaux défis auxquels l'équipe éducative du DAHM est confrontée consiste à accompagner



les jeunes primo-arrivants, dont la majorité n'a jamais vécu en logement autonome. Ces jeunes peuvent rencontrer des difficultés dans la gestion du quotidien, notamment dans l'utilisation des appareils électroménagers ou des produits d'entretien, dans le respect des règles de vie collective, ou encore dans l'apprentissage des codes sociaux nécessaires à une cohabitation harmonieuse, en particulier vis-à-vis du voisinage.

L'accompagnement mis en place par l'AUVM s'inscrit dans les objectifs de **la fiche action n° 19 du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, qui vise à « offrir aux enfants confiés des conditions d'accueil et d'accompagnement de qualité »**, dans un cadre de vie adapté à leurs besoins. C'est dans cette perspective que l'équipe éducative déploie un soutien individualisé et progressif, favorisant l'autonomie résidentielle, la prévention des conflits de voisinage et l'installation des jeunes dans un environnement de vie serein, structurant et responsabilisant.

► DÉVELOPPER L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE POUR PRÉPARER LES JEUNES À L'INDÉPENDANCE

Conformément aux objectifs de **la fiche action n° 15 du Schéma départemental, dédiée à « la préparation à la vie adulte »**, les référents sociaux de l'AUVM accompagnent activement les jeunes vers une autonomie résidentielle durable. Pour cela, plusieurs actions concrètes sont mises en place. Parmi elles, **les conseils d'appartement** : ces réunions, régulièrement organisées dans chaque logement partagé, permettent aux jeunes d'élaborer ensemble des plannings de ménage, de définir ou de rappeler les règles de la vie commune, et de favoriser une gestion collective et responsable de l'espace partagé. Ces temps de dialogue renforcent la cohésion, l'autonomie et la capacité



des jeunes à s'organiser de manière autonome, tout en respectant les principes de bienveillance.

Par ailleurs, **des sessions de grand nettoyage** sont régulièrement animées par les référents sociaux. Elles mobilisent les jeunes autour du nettoyage en profondeur de leur logement. Au-delà de l'entretien, ces moments ont une forte valeur éducative : ils renforcent l'implication des jeunes dans la gestion de leur cadre de vie et leur permettent d'acquérir des compétences pratiques indispensables pour maintenir un logement propre et fonctionnel de manière autonome. Ces actions participent pleinement à la responsabilisation des jeunes et à la valorisation de leur implication dans le collectif.

► UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR FAVORISER LE SAVOIR-HABITER ET L'AUTONOMIE RÉSIDENNELLE

L'accompagnement mis en œuvre par l'équipe du DAHM ne se limite pas à la seule gestion du lieu d'hébergement. **Il vise également à renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur lieu de vie et à garantir un cadre propice à une cohabitation respectueuse.** Ainsi, les jeunes sont encouragés à participer activement à l'aménagement et à



l'embellissement de leur lieu de vie. Cette implication permet de renforcer leur responsabilité vis-à-vis du logement, de développer chez eux un sentiment d'appropriation de l'espace, ainsi que de favoriser une cohabitation respectueuse et engagée entre les jeunes hébergés.

Pour garantir des conditions d'accueil conformes aux standards d'hygiène et de qualité, **des prestations de nettoyage trimestrielles sont assurées par une entreprise externe spécialisée** dans l'entretien des parties communes. Cette démarche renforce l'exigence de qualité et s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la **fiche action n° 19 du Schéma départemental**.

En cas de tensions entre co-résidents, les référents sociaux et la cheffe de service adjointe interviennent pour gérer les conflits et assurer une fonction de médiation. Ils proposent régulièrement aux jeunes des espaces d'expression et de dialogue, favorables à la communication et au règlement pacifique des différends. Leur intervention contribue à maintenir un climat relationnel sain et constructif au sein des logements.

► **UNE MOBILISATION PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DU SAVOIR-HABITER**

L'accompagnement vers le savoir-habiter repose sur une mobilisation collective de l'ensemble des

professionnels du DAHM. **Les agents de service intérieur (ASI)**, présents quotidiennement dans les lieux de vie, notamment en soirée, assurent un suivi régulier des jeunes en lien avec **les référents sociaux**. Leur présence sur le terrain permet de prévenir les conflits, de faire respecter les règles de vie commune et de soutenir les jeunes dans la gestion de leurs tâches quotidiennes.

De leur côté, **les animateurs socioculturels**, par leurs observations de terrain, apportent un éclairage précieux sur les dynamiques de cohabitation. Leur contribution permet d'adapter l'accompagnement éducatif aux besoins spécifiques identifiés dans les logements et de renforcer la cohésion entre les jeunes.

► **UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR UNE INTÉGRATION FAVORISÉE**

À travers cette approche globale, progressive et collaborative, l'équipe pluridisciplinaire du DAHM œuvre chaque jour à soutenir l'autonomie des jeunes primo-arrivants et à faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement. En leur proposant un accompagnement personnalisé, des actions concrètes adaptées et un cadre structurant, les professionnels les aident à développer les compétences nécessaires à une vie en collectivité harmonieuse. Ce travail de fond constitue un levier essentiel pour leur épanouissement personnel et leur insertion durable dans la société.

4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

► **L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE**

L'accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle représente une étape clé dans le parcours des jeunes accueillis au sein du DAHM, en cohérence avec **la fiche action n° 15 du Schéma départemental (« Préparer les jeunes à l'âge adulte »)**, qui vise à leur fournir les outils nécessaires pour réussir leur transition vers l'autonomie.

L'équipe éducative construit, avec chaque jeune, un parcours individualisé prenant en compte son niveau de français, son passé scolaire et son âge. L'objectif est de proposer des solutions adaptées permettant l'accès à une scolarité, une formation, un stage ou un emploi. Cette démarche s'appuie sur une articulation entre orientation, formation et insertion professionnelle, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et économiques du territoire.

L'insertion professionnelle des mineurs non accompagnés (MNA) est essentielle pour développer leur autonomie, tant sur le plan administratif que financier. En 2025, la variété des profils des jeunes accueillis a nécessité une adaptation continue de nos pratiques. De plus, nous avons accueilli un nombre croissant de jeunes se rapprochant de la majorité, certains d'entre eux atteignant 17 ans et demi ou plus. **Cette évolution a renforcé la nécessité de prioriser l'insertion scolaire et professionnelle, devenue un enjeu central pour nos équipes.** En effet, la régularisation administrative des jeunes pris en charge par l'ASE après l'âge de 16 ans dépend étroitement de leur engagement dans un parcours de formation ou d'emploi, ce qui rend cet accompagnement d'autant plus déterminant.

Dès l'admission des jeunes, les référents sociaux de l'AUVM s'impliquent activement dans leur processus d'insertion. Ils les accompagnent dans la construction de leur projet professionnel, en tenant compte de leur niveau scolaire, de leur maîtrise de la langue française, de leur âge et de la durée de leur accompagnement. Ils les inscrivent au Centre d'information et d'orientation (CIO) pour une première évaluation et travaillent en lien avec les missions locales et les dispositifs comme REAJI Pro (Renforcer l'autonomie des jeunes pour leur insertion Pro).

Les jeunes bénéficient également d'un accompagnement dans leurs démarches de recherche d'emploi par notre équipe : rédaction de CV et de lettres de motivation, préparation aux entretiens, orientation



MONOGRAPHIE

Le parcours de K.

« L'accompagnement éducatif mis en œuvre auprès de K. lui a permis de suivre une évolution globale et cohérente, tant sur le plan personnel que sur les plans scolaire, professionnel, administratif et social. »

K. est un jeune homme originaire du Mali, qui a intégré le dispositif DAHM le 4 mai 2023, dans un appartement partagé situé à Vitry-sur-Seine. Après avoir été hébergé en chambre partagée à son arrivée, il a intégré une chambre individuelle.

K. s'est montré investi dans la vie collective et les activités proposées. Il a participé à diverses activités sportives et de loisirs, ainsi qu'à des ateliers éducatifs. Ces temps ont favorisé son intégration, son bien-être et le développement de ses compétences sociales.

À son arrivée au DAHM, K. ne disposait d'aucun projet professionnel clairement défini, mais il souhaitait travailler dans le domaine de l'énergie. Il a été inscrit sur le dispositif REAJI Pro afin de pouvoir développer son projet professionnel. Un travail éducatif d'accompagnement, d'orientation et de réflexion a été engagé afin de l'aider à identifier un projet réaliste et adapté à ses compétences.

Dans un premier temps, son orientation vers le secteur de l'électricité s'est révélée complexe. Toutefois, **grâce à la mobilisation de notre réseau partenarial, K. a pu intégrer un CAP « ouvrier polyvalent »** en apprentissage et mener cette première formation à son terme avec succès, puisqu'il a obtenu son CAP.

Fort de cette réussite et soutenu par notre équipe, K. a exprimé le souhait de poursuivre son parcours et de renforcer ses compétences. Ainsi, il est actuellement engagé dans un brevet professionnel (BP) « électricité » en apprentissage, formation qu'il poursuit à ce jour avec motivation.

Par ailleurs, parallèlement à ce parcours de formation, sa référente sociale du DAHM AUVM :

- a engagé et mené une procédure de régularisation administrative qui, en aboutissant à l'obtention d'un titre de séjour « travailleur temporaire », lui a permis de sécuriser sa situation sur le territoire et de poursuivre son insertion professionnelle ;
- a instruit un dossier à destination du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), grâce auquel il a pu intégrer une résidence étudiante en juillet 2025. Cette orientation a marqué une étape significative dans son accès à l'autonomie à l'issue de sa sortie du dispositif MNA.

Enfin, un accompagnement éducatif spécifique a été mis en place pour K. autour de la gestion budgétaire. En parvenant à s'approprier les outils proposés, il a réussi à gérer ses ressources de manière adaptée et à se constituer une épargne. Ces éléments témoignent d'une réelle progression vers l'autonomie financière.

Depuis sa sortie du dispositif MNA, K. a maintenu le lien avec les professionnels de l'AUVM. Il a notamment appris à l'équipe qu'il avait pu retourner au Mali durant ses vacances, afin de revoir sa famille. Cette information illustre la stabilité de sa situation administrative et financière.

L'accompagnement éducatif mis en œuvre auprès de K. lui a permis de suivre une évolution globale et cohérente, tant sur le plan personnel que sur les plans scolaire, professionnel, administratif et social. Grâce à un travail éducatif individualisé, une mobilisation de notre réseau partenarial et son implication active, K. a pu construire un parcours d'insertion solide, accéder à une formation qualifiante, régulariser sa situation administrative et progresser vers une autonomie durable. ■

Monographie

vers des opportunités en alternance, et atelier autour de l'emploi organisé par l'équipe d'animateurs. Les référents entretiennent des liens réguliers avec les établissements scolaires et les employeurs afin de suivre les parcours, prévenir l'absentéisme et répondre rapidement à d'éventuelles difficultés.

Par une approche individualisée et des actions concrètes, **l'objectif est d'offrir à chaque jeune les moyens de se construire un avenir stable et autonome en France.**

▶ LA RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE

L'équipe du DAHM soutient les jeunes accueillis dans leurs démarches d'accès au droit de séjour, étape indispensable pour garantir leur insertion durable sur le territoire français.

La majorité des jeunes pris en charge par l'ASE le sont **à partir de 16 ans ou plus**. Cette prise en charge tardive ne leur assure pas automatiquement l'obtention d'un titre de séjour, mais leur permet de solliciter une admission exceptionnelle, ouvrant généralement droit à un titre de séjour temporaire, souvent de type « travailleur temporaire » ou « étudiant ».

En revanche, **les jeunes pris en charge avant leurs 16 ans** obtiennent plus fréquemment un titre de séjour « vie privée et familiale ». Ceux pris en charge avant l'âge de 15 ans peuvent également engager une demande de déclaration de nationalité française auprès du tribunal, bien que cette démarche soit souvent rendue complexe par l'absence ou l'invalidité de leurs documents d'état civil.

Comme les années précédentes, les dossiers de demande de titres de séjour ont été déposés par l'ASE via le guichet unique de la préfecture de Créteil.

TÉMOIGNAGE

« L'accompagnement fourni par l'AUVM m'a permis de me stabiliser : j'ai cessé de rater les cours ou d'arriver en retard à l'école à cause d'un passe Navigo non-rechargé. Quand j'ai demandé à m'inscrire dans un club de foot, j'ai ressenti un vrai soutien. Le fait de recevoir régulièrement des messages de la part de l'animateur pour me rappeler mes rendez-vous ou prendre de mes nouvelles m'a beaucoup touché. » M. D.

Même si le dispositif REAJI Logement demeure la voie privilégiée vers la sortie de dispositif, les délais souvent prolongés entre l'obtention du récépissé et la délivrance effective des titres de séjour ont freiné les orientations vers le droit commun.

L'obtention d'un titre de séjour conditionne non seulement la stabilité administrative des jeunes, mais aussi leur accès aux droits fondamentaux que sont la formation, l'emploi, le logement ou les soins médicaux. Cette étape est cruciale pour leur intégration en France et la construction de leur projet de vie autonome.

Les jeunes qui atteignent la majorité sans avoir encore pu bénéficier d'un dépôt de demande de titre de séjour, en raison d'une situation administrative ou scolaire contraire aux critères établis par la préfecture, se retrouvent souvent en situation de grande précarité. En effet, en tant que majeurs en situation irrégulière, ils sont exposés à des contrôles d'identité aléatoires pouvant aboutir à des interpellations et des placements en garde à vue. Dans ces circonstances, malgré leur prise en charge par l'ASE, ils s'exposent au risque de recevoir des obligations de quitter le territoire français (OQTF). En collaboration avec l'ASE, l'équipe les accompagne activement dans les recours juridiques nécessaires à la contestation de ces décisions, mais cette situation demeure source d'instabilité et fragilise considérablement leur parcours d'insertion.

Face aux contraintes administratives et aux délais prolongés, l'accompagnement personnalisé proposé aux jeunes vise à sécuriser leur parcours et à maximiser leurs chances d'accéder à une situation stable et conforme à leurs aspirations.

▶ L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

L'ouverture d'un compte bancaire reste une difficulté récurrente pour les jeunes accueillis au DAHM, notamment pour ceux qui travaillent et doivent percevoir leur salaire par virement. Malgré les accords négociés entre la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ) et certaines banques pour faciliter l'ouverture de comptes à destination des mineurs, la situation demeure complexe. Pour les jeunes majeurs, les démarches restent également difficiles.

Les banques demandent souvent un passeport ainsi qu'un récépissé ou un titre de séjour,

documents dont la délivrance par la préfecture est fréquemment retardée, parfois plusieurs mois après la demande initiale. En conséquence, l'accès aux comptes bancaires s'effectue souvent tardivement, fréquemment après le départ du jeune du dispositif.

Face à ces contraintes, nous avons dû continuer à verser l'allocation mensuelle d'autonomie (AMA) aux jeunes salariés dans l'impossibilité d'ouvrir un compte. Cette situation complique leur accompagnement budgétaire en rendant difficile la constitution d'une épargne, pourtant utile pour préparer leur sortie du dispositif.

La majorité des jeunes bénéficient d'une carte de paiement individuelle délivrée par l'AUVM, assortie d'une autorisation de retrait en espèces limitée à 100 euros par mois. Cette limite vise à maîtriser leurs dépenses, lesquelles sont attentivement suivies avec les référents sociaux. En cas de difficultés, l'AMA peut être versée en plusieurs fois pour garantir le règlement des dépenses prioritaires tout en permettant une gestion équilibrée des autres besoins.

Dans certains cas particuliers (impossibilité de délivrer une carte ou autres difficultés), l'Association fournit des chèques de services afin de garantir l'utilisation des fonds pour des achats essentiels tout en évitant les dépenses non contrôlées. Ce dispositif favorise une gestion rigoureuse des ressources et limite la circulation d'espèces.

En 2025, une formation délivrée par Crésus a été sollicitée pour l'équipe du DAHM. Elle a pour objectif de renforcer les compétences des professionnels dans l'accompagnement à la gestion budgétaire, en particulier auprès des jeunes MNA suivis par le Service. Elle vise à donner aux référents des outils pratiques, des repères méthodologiques et une meilleure compréhension des mécanismes financiers afin qu'ils puissent guider les jeunes dans l'organisation de leurs dépenses, la prévention du surendettement et l'acquisition d'une autonomie financière. Cette formation a été demandée afin d'assurer une harmonisation des pratiques au sein de l'équipe et de permettre aux référents d'intervenir de manière adaptée, cohérente et efficace dans toutes les actions liées à la gestion du budget des jeunes accompagnés.

5. NOS PARTENAIRES

Dans une logique de renforcement de l'accompagnement global des jeunes, la collaboration avec des acteurs extérieurs demeure une priorité stratégique du DAHM.

En 2025, dans le cadre de **la fiche action n° 23 du Schéma départemental (« Poursuivre la démarche partenariale et collaborative avec les acteurs de la protection de l'enfance »)**, le Service a intensifié sa coopération avec l'ASE, afin d'assurer une approche cohérente, coordonnée et complémentaire des actions éducatives et sociales proposées à chaque jeune. En particulier, dans le cadre d'un travail de refonte du service MNA du Conseil Départemental du Val-de-Marne, nous avons activement participé à des réunions réunissant l'ASE et plusieurs structures accueillant des mineurs non accompagnés. Cette démarche collective a permis de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, d'améliorer la coordination des interventions et de renforcer la continuité ainsi que la cohérence du suivi des jeunes tout au long de leur parcours.

Par ailleurs, notre réseau de partenaires extérieurs a continué de s'élargir, en particulier dans les domaines de l'insertion scolaire, professionnelle et sociale. Il comprend désormais un nombre croissant d'établissements scolaires, de centres de formation et de missions locales, ainsi que des employeurs engagés. Ensemble, nous construisons pour chaque jeune un parcours individualisé tenant compte de ses spécificités, pour lui permettre de s'insérer de façon durable et autonome dans la société.

Soucieuse de favoriser l'accès à la culture, au sport et à la vie artistique, l'équipe du DAHM a par ailleurs conclu un partenariat avec Cultures du Cœur, qui permet aux jeunes de bénéficier d'invitations gratuites pour divers événements culturels et sportifs – concerts, pièces de théâtre, séances de cinéma, expositions, activités sportives ou encore sorties à la piscine. Ces opportunités favorisent l'ouverture d'esprit, la socialisation et l'inclusion des jeunes dans la vie culturelle locale.

6. LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES



Au cours de l'année 2025, notre Association a poursuivi sa mission d'accompagnement global des jeunes accueillis au sein du DAHM, en mettant en œuvre un **ensemble d'activités éducatives, culturelles, sportives et citoyennes**. Consciente des nombreux défis auxquels ces jeunes font face (isolement, précarité, instabilité administrative et éloignement familial), l'équipe éducative a conçu et animé ces actions pour favoriser leur épanouissement personnel, leur inclusion sociale et leur ouverture au monde.

Ces activités, pensées comme des leviers d'expression, de socialisation et d'apprentissage, ont été construites dans une logique de continuité avec les actions menées en 2023 et 2024, telles que les boîtes solidaires, les séjours culturels, ou encore les projets artistiques. En 2025, une **attention particulière a été portée à la solidarité, à la citoyenneté active, à la culture et à l'insertion**.

Comme évoqué précédemment, l'équipe du DAHM a par ailleurs conclu **un partenariat avec Cultures du Cœur** pour permettre aux jeunes de bénéficier d'invitations gratuites à divers événements culturels et sportifs, tels que des concerts, des pièces de théâtre, des séances de cinéma, des expositions, des activités sportives ou des sorties à la piscine. Ces sorties développent l'ouverture d'esprit des jeunes tout en favorisant leur socialisation et leur inclusion dans la vie culturelle locale.

▶ **ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS**

Découvertes culturelles variées

Les jeunes ont eu l'opportunité de participer à plusieurs sorties culturelles leur permettant de découvrir le patrimoine français et de s'ouvrir à de nouveaux univers artistiques. Parmi celles-ci :

- une visite du **musée du Louvre**, qui leur a permis d'explorer un lieu emblématique de la culture française et d'éveiller leur sensibilité artistique ;

- la participation au **Festival de la jeunesse de Bonneuil**, moment festif et fédérateur ;
- des sorties au **cinéma**, à la **fête foraine** et à la **Maison des arts de Créteil** (spectacles), qui ont offert aux jeunes un accès à la culture dans toute sa diversité ;
- une **séance de patinage**, activité ludique et sportive favorisant la cohésion de groupe, la motricité et le dépassement de soi.

Sorties éducatives enrichissantes

Pour stimuler leur curiosité scientifique et leur culture générale, les jeunes ont visité :

- le **zoo de Vincennes**, dans une approche à la fois éducative et environnementale ;
- le **planétarium de la Cité des sciences**, pour une immersion dans l'univers de l'astronomie et des sciences.

Découverte des filières professionnelles

Dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion, une sortie au **Salon de l'Étudiant** a été organisée. Elle a permis aux jeunes d'explorer les différentes filières de formation, de s'informer sur les métiers accessibles et d'envisager plus concrètement leur avenir professionnel.

▶ ACTIVITÉS À VISÉE SOCIALE, MANUELLE ET CITOYENNE

- **Mini-chantier à la ferme urbaine – restauration d'un four à pain.**

En partenariat avec la ferme urbaine de Chevilly-Larue, un groupe de jeunes a pris part à un projet collectif de restauration d'un four à pain traditionnel. Ce chantier a permis aux jeunes de s'investir dans un projet manuel et porteur de sens, tout en découvrant les enjeux de l'agriculture urbaine, de l'écologie et des savoir-faire artisanaux.

L'activité a favorisé l'apprentissage de techniques concrètes (maçonnerie, entretien de matériaux anciens), tout en encourageant le travail en équipe, la responsabilisation et le sentiment d'utilité. Les échanges avec les bénévoles et les professionnels de la ferme ont également constitué un moment fort d'inclusion et de découverte culturelle.

TÉMOIGNAGE

« Quand je suis arrivé au DAHM, je ne connaissais pas les transports. Utiliser le GPS était compliqué. Je n'arrivais pas à prendre mes rendez-vous tout seul. Maintenant, je suis plus à l'aise, même si les démarches administratives restent encore un peu compliquées pour moi. En raison d'un problème, j'ai raté mon premier rendez-vous à la préfecture ; mais ce n'était pas de ma faute : la préfecture avait fait une erreur. Après cet incident, je n'avais pas trop le moral. Mon éducatrice m'a rassuré et a envoyé un mail pour expliquer la situation. Une semaine plus tard, j'étais recontacté. » M. C.



Expériences culturelles marquantes

• Foire de Paris et exposition « Paris Noir »

Les jeunes ont visité la Foire de Paris, un événement pluridisciplinaire mêlant innovation, gastronomie, artisanat et cultures du monde. Cette sortie leur a offert une immersion dans la richesse des savoir-faire internationaux et des tendances sociétales contemporaines.

Dans la même dynamique d'ouverture culturelle, ils ont découvert l'exposition « Paris Noir », que le Centre Pompidou a consacré à l'histoire et à la



culture afro-descendante à travers l'art et la photographie. Cette visite a nourri des échanges riches autour de l'identité, de la mémoire et de la diversité culturelle, tout en favorisant leur éveil artistique et leur réflexion personnelle.

Valorisation de la créativité et de l'engagement

• Concours national de courts-métrages

Plusieurs jeunes ont participé à un concours national de courts-métrages organisé avec le soutien de France Télévisions, de Cinébanlieue et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). À travers ce projet artistique, ils ont eu l'occasion de s'exprimer, de développer leur sens critique, de manipuler les outils audiovisuels et de raconter leur histoire sous un angle créatif. La sélection de l'un des participants pour représenter l'Association lors du Festival Cinébanlieue, prévu le 14 novembre 2025, constitue une reconnaissance de son talent et de l'investissement collectif du groupe. Ce type d'initiative valorise la parole des jeunes et leur donne accès à des espaces de reconnaissance rarement ouverts aux publics éloignés des circuits culturels.



Actions de solidarité

- **Projet « les sourires partagés »** (inspiré de celui mené en 2023 autour des « boîtes solidaires »)

En 2025, l'Association a reconduit et enrichi l'initiative des « boîtes solidaires » à travers le lancement du projet « les sourires partagés », consistant en la confection de kits récréatifs à destination d'enfants défavorisés ou hospitalisés. Chaque kit comprenait un jeu de société ou un puzzle, du matériel créatif, un livre adapté, une gourmandise ainsi qu'une carte personnalisée rédigée par les jeunes.

Ces derniers ont participé à toutes les étapes : réunions préparatoires, confection collective, remise des kits à une association partenaire et, enfin, séance de restitution valorisant leur engagement.

Une collecte organisée à Paris du 12 novembre au 16 décembre 2025 a permis de réunir les dons nécessaires grâce à l'implication de plusieurs structures – mairies d'arrondissement, maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC), centres sociaux et bibliothèques partenaires. Cette action a permis aux jeunes de s'inscrire dans une démarche solidaire, citoyenne et concrète.

Engagement environnemental et citoyenneté

- **Action World Cleanup Day (juin 2025)**

À l'occasion de la Journée mondiale du nettoyage de la planète (World Cleanup Day), les jeunes ont pris part à une action solidaire : ils ont contribué au nettoyage de l'espace public dans une logique de respect de l'environnement et de citoyenneté active.

En contrepartie de leur engagement, les participants ont assisté à un concert à l'Accor Arena récompensant leur implication. Cette initiative originale a allié utilité sociale, écologie, culture et plaisir – un mélange motivant qui permet aux jeunes de se sentir acteurs de la société tout en partageant un moment valorisant et festif.

- **Rencontre entre anciens et nouveaux résidents du Service**

Enfin, l'organisation d'un gala réunissant les anciens et les nouveaux jeunes du Service s'est inscrite dans une démarche de cohésion et de continuité. Cet événement visait à créer un espace de rencontre, de partage d'expériences et de transmission entre ceux qui ont déjà bénéficié de l'accompagnement du DAHM et ceux qui débutent leur parcours. Ce moment convivial a permis de valoriser les réussites, de renforcer le sentiment d'appartenance et de favoriser l'entraide, tout en donnant aux nouveaux arrivants des repères rassurants et des témoignages inspirants. Ce gala a ainsi contribué à consolider les liens au sein du Service et à soutenir la dynamique positive autour du parcours des jeunes accompagnés.

► CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par la diversité et la richesse des activités proposées aux jeunes. Ces actions, loin d'être anecdotiques, s'inscrivent dans une approche éducative globale qui vise à renforcer l'estime de soi, favoriser l'autonomie, ouvrir de nouveaux horizons et ancrer les jeunes dans une dynamique positive d'intégration sociale et culturelle. À travers ces projets, l'équipe éducative a su créer des espaces de découverte, d'engagement et d'expression essentiels au développement de chacun.

6. LA PARTICIPATION DES JEUNES ACCUEILLIS

Notre engagement dans une démarche d'amélioration continue se traduit notamment par **la participation active des jeunes aux conseils de la vie sociale (CVS) et à l'enquête annuelle de satisfaction**. Cette implication reflète notre volonté constante d'adapter notre accompagnement à leurs besoins réels. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de **la fiche action n° 8, qui vise à « accorder une plus grande place », centrale, « aux enfants et aux familles tout au long des parcours »,** en valorisant leur parole et leur participation au sein du dispositif.

Les conseils de la vie sociale occupent une place incontournable dans cette dynamique participative et démocratique. Ils offrent aux jeunes un espace d'expression, de dialogue et de co-construction qui leur permet de devenir pleinement acteurs de leur parcours. Organisés trois fois par an, ces temps d'échange réunissent en moyenne une vingtaine de participants dont ils renforcent le sentiment d'implication et la capacité à formuler ses besoins et ses attentes.

Chaque CVS est préparé en amont par l'équipe, les délégués, les suppléants et le Président. Une boîte e-mail dédiée aux réclamations, idées ou propositions est mise à disposition de tous les jeunes accueillis au sein du dispositif et contrôlée par les membres élus. Installée dans la salle d'attente du Service, une boîte à idées permet également

aux jeunes de partager leurs propositions de manière libre et anonyme, et ainsi de contribuer à nourrir l'ordre du jour des réunions. Cette méthode participative répond à l'objectif de la fiche action n° 8 en instaurant des outils concrets pour que les jeunes puissent faire entendre leur voix dans la gestion de leur quotidien.

Chaque réunion est animée par la Directrice de Pôle et la cheffe de service ou son adjointe, accompagnées de deux référents sociaux et d'un animateur socioculturel. Ce dernier encourage l'implication des jeunes dans la vie collective du DAHM en présentant les animations et actions collectives passées et à venir.

Les CVS se tiennent dans une salle dédiée, au sein de l'AUVM, un espace propice aux échanges et à la convivialité. Ces conseils constituent des temps privilégiés de dialogue et d'écoute, où les préoccupations des jeunes sont prises en compte, discutées et entendues.

En répondant de manière adaptée aux questions soulevées par les jeunes, l'équipe met en œuvre les principes de la fiche action n° 8 : **reconnaître et valoriser les jeunes comme des acteurs à part entière de leur parcours, tout en ajustant leur accompagnement pour répondre au mieux à leurs besoins.**

7. PERSPECTIVES 2026

Dans la continuité des actions engagées en 2025, le DAHM poursuivra en 2026 sa stratégie de renforcement de l'accompagnement des jeunes en développant des **partenariats avec des acteurs spécialisés dans la prévention des conduites à risque et la réduction des vulnérabilités**. Les collaborations menées sur des actions de prévention santé avec des structures telles que la Croix-Rouge seront consolidées et élargies. Elles porteront sur des thèmes comme l'alimentation et la lutte contre l'obésité, l'addiction ou encore la sexualité. De nouvelles sessions de formation et de sensibilisation seront organisées à destination des équipes éducatives, afin de renforcer leurs compétences dans la prise en charge des problématiques spécifiques rencontrées par le public jeune.

L'accès aux soins des jeunes sera également renforcé en 2026, avec la consolidation des partenariats déjà engagés avec des professionnels de santé. L'accent sera mis sur la prévention, l'accès facilité à des consultations spécialisées ainsi que l'accompagnement dans la gestion de la santé mentale et physique. Une attention particulière sera portée à la sédentarité ou à certaines problématiques complexes, comme celle des addictions.

Le DAHM continuera de promouvoir l'accès à une offre variée d'activités sportives, culturelles et citoyennes. Une convention pour le passage des attestations de sécurité routière (ASR) a été signée en fin d'année 2025 afin de faciliter l'accompagnement des résidents dans l'obtention du permis de conduire. Ces initiatives, au cœur du projet éducatif, contribuent au développement des compétences sociales, à la consolidation de la confiance en soi et au renforcement des liens entre pairs. Elles visent également à lutter contre l'isolement et à encourager l'implication active des jeunes dans la vie collective.

Le DAHM poursuivra également ses efforts pour favoriser la participation active des jeunes dans leur parcours. Les CVS et autres dispositifs participatifs existants seront maintenus et renforcés, afin de permettre aux jeunes de s'exprimer, de faire entendre leur voix et de s'impliquer dans les décisions qui les concernent. Les outils pédagogiques élaborés en 2025

seront mobilisés pour soutenir l'apprentissage de la gestion du logement, du budget et de la vie quotidienne. L'accompagnement sera adapté aux besoins spécifiques et au niveau de maturité de chacun.

L'année 2026 sera également marquée par la réalisation du projet d'établissement, démarche structurante pour l'avenir de la structure. Ces travaux seront conduits dans une dynamique participative associant l'ensemble des professionnels ainsi que les résidents, afin de garantir une prise en compte réelle des besoins, des attentes et des expériences de chacun. Cette co-construction permettra de définir des orientations claires, partagées et adaptées aux réalités du terrain, tout en renforçant le sens des pratiques professionnelles et la qualité de l'accompagnement proposé. L'implication de tous les acteurs constitue un levier essentiel pour favoriser l'adhésion aux projets, soutenir la cohésion des équipes et inscrire durablement le Service dans une démarche collective et évolutive.

Par ailleurs, dans la continuité de notre démarche d'amélioration continue de la qualité, en février 2026, **notre Service sera soumis à l'évaluation réglementaire** portant sur sa politique d'amélioration continue, la qualité de ses accompagnements et son respect des bonnes pratiques professionnelles. Cette évaluation vise également à mesurer le niveau de satisfaction des usagers et à identifier les axes d'amélioration afin de renforcer la pertinence et l'efficacité des actions menées. À long terme, cette démarche permettra de consolider nos pratiques professionnelles, d'optimiser la qualité des prestations offertes et de garantir un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des personnes accompagnées.

Enfin, l'année 2026 s'inscrira dans une logique de continuité et de consolidation des actions engagées, avec un accent particulier sur la sécurité, la santé et l'insertion sociale des jeunes. L'objectif global demeure de leur proposer un accompagnement individualisé, sécurisé et durable favorisant leur passage vers l'âge adulte et le développement de leur autonomie dans les meilleures conditions possibles.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE : SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

► ACCUEIL (OUTILS LOI 2002-2)

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
La <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> est affichée dans l'ensemble des locaux et/ou bureaux de l'AUVM.	Nombre de chartes affichées/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %.
Le règlement de fonctionnement est accessible dans chaque local collectif et/ou bureau de l'AUVM.	Nombre de règlements de fonctionnement accessibles/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %.
Les locaux permettent de garantir la confidentialité des échanges.	Nombre de bureaux adaptés/ nombre total de bureaux	Objectif : 100 % (dans chacun des services).
Lors de chaque nouvelle admission, sont remis au résident : <ul style="list-style-type: none"> • le livret d'accueil, • la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>. 	Nombre de documents remis/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 % de contrats de séjour signés dans chacun des services.
Un contrat de séjour est signé au moment de l'admission à l'AUVM.	Nombre de contrats de séjour signés/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 %, dans chacun des services.
Les nouveaux résidents sont accompagnés dans la compréhension des documents remis et l'explicitation de leurs droits grâce à une information claire et adaptée.	Nombre de questionnaires anonymes rendus complétés par les résidents/nombre de familles prises en charge au moment de l'enquête	Enquête anonyme Tendre vers 50 % en 2024.
Les professionnels utilisent les outils mis à disposition (PPI) pour garantir l'individualisation des projets d'accompagnement.	Nombre de signatures de contrat d'accompagnement individualisé/ nombre d'admissions	Objectif : atteindre 100 % des familles.
Le contrat de séjour respecte les articles de la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> .	Existence ou non d'un écart avec la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>.	Objectif : 0 % d'écart.

2025	Observations
100 %	La Charte est affichée dans la salle d'attente du bureau de Sucy-en-Brie.
100 %	Le règlement est accessible dans la salle d'attente du bureau de Sucy-en-Brie.
100 %	Les bureaux sont partagés, mais une salle et un bureau sont disponibles pour des entretiens individuels, à Sucy-en-Brie.
100 %	Les documents sont remis lors de la signature du contrat, comme indiqué dans celui-ci.
100 %	À son admission dans l'appartement, le jeune accueilli signe un contrat d'accueil valable un mois. Durant cette période, nous évaluons la pertinence de son maintien au sein du dispositif. En cas de maintien, le jeune signe un contrat de séjour. Lors de son passage à la majorité, il signe un nouveau contrat de séjour, qui stipule des règles différentes de celles établies pour les mineurs. La coordinatrice vérifie la signature des différents contrats lors des séances de travail. En 2025, pour 206 résidents hébergés, 206 contrats d'accueil et 206 contrats de séjour ont été signés.
38,35 %	Au 31 décembre 2025, 51 questionnaires avaient été recueillis, sur 133 présents.
100 %	Après un mois de prise en charge, tous les jeunes signent un contrat d'accompagnement individualisé, ensuite renouvelé tous les six mois s'ils sont mineurs ou tous les trois mois s'ils sont majeurs. La cheffe de service adjointe procède à une vérification lors des séances de travail.
0 %	Le contrat de séjour respecte les différents articles de la Charte.

► CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Axe	Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation
Logement individuel	Un EDL (état des lieux) est réalisé à l'entrée et à la sortie avec le résident, et signé par les deux parties.	Nombre d'EDL signés/nombre de résidents
	Les logements proposés sont en adéquation avec la composition familiale à l'admission.	Tableau d'occupation + surface de logement
	Le mobilier est en lien avec la composition familiale à l'admission.	État des lieux
Respect des droits	Les règles d'occupation offrent la possibilité de recevoir des membres de la famille des résidents ou des tiers, dans le respect des règles définies par le contrat de séjour.	Oui/non
	Les règles d'occupation des locaux d'hébergement laissent à la personne accueillie la possibilité d'entrer et de sortir, dans le respect des règles définies dans le contrat de séjour.	Adaptation du contrat de séjour
	L'AUVM organise l'hébergement de sorte que l'intimité et la vie privée du résident soient respectées.	Adaptation du contrat de séjour
Installation dans le lieu d'hébergement	Les principaux acteurs de la vie de quartier (commerces de proximité, associations, etc.) sont présentés au résident.	Livret d'accueil/questionnaire résidents annuel

Éléments de preuve	2025	Observations
Objectif : 100 %.	Pas d'état des lieux effectué	Tous les résidents sont accueillis en appartement partagé, majoritairement seuls dans une chambre partagée. Un inventaire du matériel remis est effectué (draps, couette, oreiller, serviettes de toilette).
Objectif : 0 % de refus de résidents à l'admission liés à la typologie du logement.	0 %	Nous n'accueillons que des hommes, les appartements et les chambres étant partagés.
Objectif : 100 %.	100 %	Les espaces communs et/ou individuels sont aménagés en adéquation avec la capacité d'accueil et le public.
Objectif : 100 %.	Non	Les résidents étant majoritairement mineurs, et accueillis dans des chambres partagées, ils ne peuvent pas recevoir de visite dans leur logement. Seuls les jeunes eux-mêmes hébergés dans le cadre du dispositif sont autorisés à rendre visite aux jeunes accueillis.
Objectif : 0 % d'écart.	Oui	Chaque jeune dispose d'une clé et d'un badge du logement qu'il occupe. Les mineurs doivent être revenus dans leur lieu d'hébergement à 19h30.
Objectif : 0 % d'écart.	Oui	Installation de coffres-forts individuels.
Objectif : 100 %.	Oui	Présentation de l'environnement par le référent à l'admission, puis par l'animateur socioculturel durant les premières semaines de prise en charge.

► PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
Le CVS (conseil de la vie sociale) se réunit au moins trois fois par an.	Nombre de CVS organisés	Au moins 3 CVS
	Nombre de participants/nombre de résidents adultes	Tendre vers 60 %
Des ateliers thématiques sont mis en place.	Nombre d'ateliers thématiques organisés	Au moins 2 par an
Un groupe projet est organisé une fois par an.	Nombre de groupes projet par an	Au moins 1 par an
	Nombre de réunions du groupe projet par an	Au moins 1 par an
Une enquête de satisfaction annuelle est mise en place à l'intention des résidents.	Nombre de questionnaires envoyés	Au moins 1 questionnaire par an
	Nombre de questionnaires remplis/nombre de questionnaires envoyés	Tendre vers 50 %
Une procédure de signalement des événements indésirables (EI) et indésirables graves (EIG) est définie et mise en œuvre par les professionnels.	Existence d'une procédure	Constat oui/non
L'AUVM communique sur le traitement des événements indésirables (notamment graves) auprès des parties prenantes.	Mise en place d'une procédure décrivant le circuit de communication, les remontées d'informations et leur traitement.	Le registre

2025	Observations
3	Dates des 3 CVS réalisés : 21/02, 07/10 et 12/12.
36 %	À améliorer en 2026.
20	Les animateurs se sont particulièrement mobilisés en organisant des ateliers autour de : - la santé (alimentation, hygiène et sexualité), - la société et la culture (mise en place d'un atelier d'écriture par l'animateur, projet solidaire et environnement).
1	Un outil a été mis en place autour de l'accueil des primo-arrivants (sur la démarche à suivre et l'accompagnement mené en début de prise en charge).
2	Organisation de deux réunions en 2025.
1	Un questionnaire de satisfaction.
38,35 %	51 questionnaires remplis sur 134 présents.
Oui	- En 2025, la procédure a été reprise en réunion de service et le bilan des événements indésirables (notamment graves), effectué. - La notice est mise à disposition dans le Drive Salarié. - Les EI/EIG ont été présentés lors des CVS.
Oui	Le registre a été mis en place dans le bureau de la cheffe de service. La fiche propre au Conseil Départemental a été remplie et transmise au service habilité du Département, avec une note en complément.

CHIFFRES

2025

DAHM MNA AUVM en appartements

DONNÉES ANNUELLES

Nombre de nouvelles admissions en appartement en 2025	Nombre total de jeunes hébergés en appartement en 2025
65 personnes	206 personnes

- Nombre de nuitées théoriques en appartement (sur la base de 147 places) : **53 655 nuitées.**
- Nombre de nuitées en appartement réalisées (sur la base des 147 places installées) : **50 913 nuitées.**
- Nombre de sorties d'appartement : **72 personnes.**
- Taux d'occupation (sur les 147 places installées) : **94,89 %.**
- Taux de rotation : **34 %.**

► SITES D'ACCUEIL DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

ADRESSE	TYPLOGIE	COMMUNE	NOMBRE D'APPARTEMENTS PAR COMMUNE
4, place de la Chênaie	T3	Boissy-Saint-Léger (94470)	1
6, rue de la Révolution des Œillets	T3	Bonneuil-sur-Marne (94380)	2
8, avenue de la République	T3		
70, avenue du Général de Gaulle	T3	Champigny-sur-Marne (94500)	1
4, place Lucie Aubrac	T4	Choisy-le-Roi (94600)	4
8, rue Christophe Colomb	T3		
12, avenue Jean Jaurès	T3		
11, impasse Louis Antoine Barye	T4	Créteil (94000)	6
23, avenue du Général Pierre Billotte	T3		
3, rue Saint-Exupéry	T3		
4, allée Carpentier	T3		
5, rue Paul Gauguin	T3		
1, impasse Charles Quesnoy	T2		
34, rue Carnot	T3	Kremlin-Bicêtre (94270)	3
36, rue Carnot	T3		
38, rue Carnot	T3		
44, boulevard Alsace Lorraine	T2	Le Perreux-sur-Marne (94170)	1
26, rue Saint-John Perse	T5	Limeil-Brevannes (94450)	6
19, place Arthur Rimbaud	T4		
3, allée Aimé Césaire	T3		
3, allée Albertine Sarrazin	T3		
2, rue Paul Valéry	T3		
1, rue de l'Armistice	T6	Nogent-sur-Marne (94130)	4
4, avenue de Joinville	T4		
1, rue du Fort	T4		
7, rue Saint-Sébastien	T2		
2, allée Louis Bréguet	T3	Orly (94310)	3
19, place Antoine de Saint-Exupéry	T3		
23, place Antoine de Saint-Exupéry	T3		
12, rue Cité Verte, 1 ^{er} étage	T5	Sucy-en-Brie (94370)	3
12, rue Cité Verte	T5		
3, rue Henri Dunant	T4		
4, sente Flora Tristan	T4	Vitry-sur-Seine (94400)	8
34, rue Camille Blanc	T4		
24, rue Camille Blanc	T3		
122, avenue Rouget de l'Isle	T3		
24, rue Voltaire	T3		
50, rue Paul Armangot	T3		
13, rue Albert Thomas	T2		
2, allée Jean Cousy	T2		

Les changements suivants ont eu lieu en 2025 :

- **fermeture du T4 situé au square Danton**, à Choisy-le-Roi, afin de réduire le collectif accueilli ;
- **restitution du pavillon de huit places localisé à Champigny-sur-Marne**, dans une même logique de réduction de l'accueil en collectif, et remplacement par trois autres appartements plus adaptés aux jeunes, leur offrant un cadre de vie plus favorable et un accompagnement de meilleure qualité ;
- **blocage de 12 places en raison de problèmes techniques** ne garantissant pas les conditions d'accueil de vie adaptées aux personnes accompagnées. Ces 12 places ont été mises en attente dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes concernées.

1. ÂGES (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
15 ans	8	3,88
16 ans	51	24,76
17 ans	94	45,63
18 ans	45	21,84
19 ans	7	3,40
20 ans	1	0,49
21 ans	0	0,00

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
16 ans	9	4,37
17 ans	63	30,58
18 ans	102	49,51
19 ans	28	13,59
20 ans	3	1,46
21 ans	1	0,49

Au 31 décembre 2025, le DAHM hébergeait en appartement :

- **61** mineurs, soit 45,52 % du public accueilli,
- **73** majeurs, soit 54,48 % de ce public.

À noter qu'en 2025 :

- la moyenne d'âge des jeunes orientés vers le DAHM AUVM était de **16,71 ans**,
- parmi les 65 jeunes accueillis, **47 étaient âgés de 17 ans**, dont 27 de plus de 17 ans et 3 mois.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (206 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
Hommes isolés	206	100

3. DURÉES DE PRISE EN CHARGE EN APPARTEMENT (206 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
≤ 8 jours	2	0,97
9 jours à 6 mois	36	17,48
7 à 12 mois	36	17,48
13 à 18 mois	39	18,93
19 à 24 mois	35	16,99
> 24 mois	58	28,16

En 2024, 39 jeunes sont restés au DAHM plus de 24 mois, contre 58 jeunes en 2025.

4. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
DAHM AUVM (personnes admises avant le 1^{er} janvier 2025)	133	64,56
Hôtel ASE	61	29,60
Foyer ASE collectif	3	1,46
Foyer ASE appartement	3	1,46
Structure urgence sociale	3	1,46
Inconnu	2	0,97
Autre	1	0,49

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Maintien AUVM au 31 décembre 2025	134	65,04
Foyer collectif	1	0,49
Foyer de jeunes travailleurs	3	1,46
Hôtel ASE	3	1,46
Logement parc privé	1	0,49
Logement parc social	1	0,49
Logement tiers (famille, amis, etc.)	1	0,49
REAJI Logement	45	21,84
Résidence étudiante	10	4,85
Résidence sociale	1	0,49
Situation inconnue	2	0,97
Sans solution	4	1,94

Un jeune est sorti vers un logement tiers (famille ou amis) en 2024 ; contre quatre sans solution de logement ou chez un tiers en 2025.

5. RESSOURCES (206 PERSONNES)

N.B. Une même personne pouvant bénéficier de plusieurs types de ressources, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Revenus du travail	86	41,75
AMA (allocation mensuelle d'autonomie) mineurs	100	48,54
AMA majeurs	22	10,68

Étude des revenus issus du travail uniquement (83 personnes)

	Nombre	Pourcentage
≤ 499 euros	13	15,66
De 500 à 799 euros	31	37,35
De 800 à 999 euros	22	26,51
≥ 1 000 euros	17	20,48

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
AMA mineurs	52	25,24
AMA majeurs	33	16,02
Revenus du travail	129	62,62

Étude des revenus issus du travail uniquement (129 personnes)

	Nombre	Pourcentage
≤ 499 euros	13	10,08
De 500 à 799 euros	28	21,71
De 800 à 999 euros	39	30,23
≥ 1 000 euros	49	37,98

En 2025, à la sortie, 121 personnes disposaient d'un compte bancaire leur permettant de bénéficier de leurs salaires.

6. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Apprentissage	110	53,39
Sans emploi	92	44,66
CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion)	3	1,46
CDD (contrat à durée déterminée) de plus de 3 mois	1	0,49

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Apprentissage	143	69,42
Sans emploi	55	26,70
CDDI	4	1,94
CDD de moins de 3 mois	2	0,97
CDD de plus de 3 mois	2	0,97

7. SITUATIONS AU REGARD DE LA SCOLARITÉ ET DE LA FORMATION

7.1 SCOLARITÉ DANS LE PAYS D'ORIGINE (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui	152	73,79
Non	54	26,21

7.2 CURSUS EN COURS

À l'entrée (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Scolarité ou formation en cours	154	74,76
Absence de scolarité ou de formation en cours	52	25,24

Types de scolarité/formation en cours (154 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Formation professionnelle en apprentissage (ou professionnalisation)	114	74,02
Cursus scolaire général	21	13,64
Formation professionnelle en voie directe	19	12,34

À la sortie (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Scolarité ou formation en cours	169	82,04
Absence de scolarité ou de formation en cours	37	17,96

Types de scolarité/formation en cours (169 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Formation professionnelle en apprentissage	150	88,76
Formation professionnelle en voie directe	15	8,87
Cursus scolaire général	4	2,37
Études supérieures	0	0,00

Domaines d'activité (165 personnes en formation professionnelle)

	Nombre	Pourcentage
BTP (bâtiment et travaux publics)	70	42,43
Métiers de bouche	25	15,15
Commerce/vente	23	13,94
Hôtellerie-restauration	16	9,70
Automobile	13	7,88
Service	4	2,42
Hygiène et entretien	3	1,82
Industrie	3	1,82
Logistique	2	1,21
Agriculture	2	1,21
Autre	4	2,42

7.3 PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF

D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE

(pôle inclusif d'accompagnement localisé – PIAL, prépa apprentissage, etc.)

À la sortie ou au 31 décembre 2025 (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Prise en charge dans le cadre d'un tel dispositif	18	8,74
Absence de prise en charge dans le cadre d'un tel dispositif	188	91,26

Types d'accompagnement spécifique (18 personnes)

	Nombre	Pourcentage
REAJI Pro	14	77,78
REAJI Social	4	22,22

Types de dispositifs REAJI Pro (14 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Créations Omnivores	10	71,43
Emmaüs Alternatives	2	14,29
FACE 94	1	7,14
ICI	1	7,14

Suivis par la Mission locale (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Oui	81	39,32
Non	125	60,68

8. PROTECTION SOCIALE (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
PUMa et Complémentaire santé solidaire sans contribution	181	87,86
AME (aide médicale d'État)	1	0,49
Aucun droit	24	11,65

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
PUMa et Complémentaire santé solidaire sans contribution	181	87,86
PUMa et Complémentaire santé solidaire avec contribution	5	2,43
PUMa et mutuelle employeur	1	0,43
Aucun droit	19	9,22

9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

9.1 BILANS DE SANTÉ RÉALISÉS

À l'entrée (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Bilan de santé réalisé	137	66,50
Bilan de santé non réalisé	69	33,50

Lieu de réalisation du bilan de santé à l'entrée (137 personnes)

	Nombre	Pourcentage
CHIC (Centre hospitalier intercommunal de Créteil)	75	54,74
Espace Santé Jeunes (ESJ) de l'hôpital Hôtel-Dieu	58	42,34
Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'hôpital Henri Mondor	4	2,92

À la sortie (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Bilan de santé réalisé	175	84,95
Bilan de santé non réalisé	31	15,05

9.2 SUIVIS SANTÉ

À l'entrée (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Suivi santé	79	38,35
Absence de suivi santé	127	61,65

Types de suivi santé à l'entrée (79 personnes)

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 79 personnes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total des pourcentages dépasse 100 %.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	41	51,90
Soins dentaires	23	29,11
Ophtalmologie	17	21,52
Psychologie	11	13,92
Kinésithérapie	10	12,66
Hépatologie	8	10,13
Orthopédie	5	6,33
Suivi addiction	4	5,06
Pneumologie	3	3,80
Podologie	3	3,80
Dermatologie	2	2,53
ORL	2	2,53
Cardiologie	1	1,27
Psychiatrie	1	1,27
Hématologie	1	1,27
Orthophonie	1	1,27
Autre	5	6,33

À la sortie (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Suivi santé	93	45,15
Absence de suivi santé	113	54,85

Types de suivi santé à la sortie (93 personnes)

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 93 personnes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total des pourcentages dépasse 100 %.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	57	26,51
Soins dentaires	55	25,58
Ophtalmologie	46	21,40
Hépatologie	9	4,19
Psychologie	8	3,72
Orthopédie	8	3,72
Suivi addiction	6	2,79
Dermatologie	5	2,33
Psychiatrie	3	1,40
Pneumologie	3	1,40
Cardiologie	2	0,93
Kinésithérapie	2	0,93
Urologie	2	0,93
Gastro-entérologie	2	0,93
Podologie	2	0,93
Hématologie	1	0,47
Orthophonie	1	0,47
Orthoptie	1	0,47
Neurologie	1	0,47
Autre	1	0,47

9.3 DÉCLARATIONS D'UN MÉDECIN TRAITANT (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui (déclaration d'un médecin traitant)	24	11,65
Non (absence de déclaration)	182	88,35

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Oui (déclaration d'un médecin traitant)	28	13,59
Non (absence de déclaration)	178	86,41

10. DURÉES DE PRÉSENCE EN FRANCE À L'ENTRÉE EFFECTIVE EN 2025 (65 PERSONNES NOUVELLEMENT ADMISES EN 2025)

	Nombre	Pourcentage
< 2 mois	1	1,54
2 à 6 mois	6	9,23
7 à 11 mois	16	24,62
12 à 18 mois	26	40,00
19 à 24 mois	8	12,30
> 24 mois	6	9,23
Durée inconnue	2	3,08

11. ÂGES LORS DE LA PREMIÈRE PRISE EN CHARGE PAR L'ASE (206 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Avant 15 ans	4	1,94
Entre 15 et 16 ans	59	28,64
Entre 16 et 18 ans	142	68,93
Après 18 ans	0	0,00
Âge inconnu	1	0,49

12. MESURES DE PLACEMENT (206 PERSONNES)

À la sortie ou au 31 décembre 2025

	Nombre	Pourcentage
Contrat jeune majeur	106	51,46
OPP (ordonnance de placement provisoire) juge des enfants	66	32,04
Avenant au contrat jeune majeur	8	3,88
OPP parquet	3	1,46
Tutelle	2	0,97
Aucune mesure	21	10,19

13. DOCUMENTS DE SÉJOUR

13.1 DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR (206 PERSONNES)

À l'entrée (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Demande de titre de séjour en cours	47	22,82
Absence de demande de titre de séjour en cours	159	77,18

À la sortie (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Demande de titre de séjour en cours	92	44,66
Absence de demande de titre de séjour en cours	114	55,34

Motifs des demandes en cours à la sortie (92 personnes)

		Nombre	Pourcentage
Admission exceptionnelle au séjour	Prise en charge ASE à plus de 16 ans	72	78,25
	Étudiant	1	1,09
Plein droit	Prise en charge ASE à moins de 16 ans	17	18,48
	Parent d'enfant français	1	1,09
Demande d'asile		1	1,09

13.2 DOCUMENTS DE SÉJOUR

À l'entrée (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Récépissé de première demande	10	4,85
Titre de séjour	6	2,91
Attestation de demande d'asile	1	0,49
Aucun document de séjour	189	91,75

À la sortie (206 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Titre de séjour	29	14,07
Récépissé de première demande	9	4,37
Récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour	2	0,97
Attestation de demande d'asile	1	0,49
Aucun document de séjour	165	80,1

14. DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL OU D'IDENTITÉ (206 PERSONNES)

N.B. Totaux supérieurs à 100 % car une même personne peut détenir plusieurs documents d'état civil ou d'identité.

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Acte de naissance	202	32,17
Jugement supplétif d'acte de naissance	140	22,29
Carte consulaire	121	19,26
Passeport	92	14,65
CNI (carte nationale d'identité) du pays d'origine	26	4,14
Certificat de nationalité	25	3,98
Fiche NINA (numéro d'identification nationale)	12	1,91
Attestation de demande de passeport	6	0,96
Attestation de non-délivrance de passeport	1	0,16
Autre	1	0,16
Aucun document	2	0,32

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Acte de naissance	197	28,89
Jugement supplétif d'acte de naissance	150	21,99
Carte consulaire	135	19,79
Passeport	129	18,91
CNI du pays d'origine	27	3,96
Certificat de nationalité	19	2,79
Fiche NINA	14	2,05
Attestation de non-délivrance de passeport	3	0,44
Attestation de demande de passeport	3	0,44
Aucun document	4	0,74

15. COMPTES BANCAIRES (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Livret A + compte courant + livret jeune	70	33,98
Livret A + compte courant	15	7,28
Compte courant uniquement	13	6,31
Sans compte bancaire	108	52,43

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Livret A + compte courant + livret jeune	86	41,75
Livret A + compte courant	42	20,39
Compte courant uniquement	10	4,85
Sans compte bancaire	68	33,01

16. INSCRIPTIONS DANS UN CLUB SPORTIF OU CULTUREL (206 PERSONNES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Oui (inscription)	56	27,18
Non (absence d'inscription)	150	72,82

À la sortie ou au 31 décembre 2025

	Nombre	Pourcentage
Oui (inscription)	55	26,70
Non (absence d'inscription)	151	73,30

Types de sport ou d'activité culturelle pratiqué(e) à la sortie (55 personnes)

N.B. Certaines personnes cumulant activités culturelles et sportives, le total des pourcentages dépasse 100 %.

	Nombre	Pourcentage
Football	29	52,72
Musculation	16	29,09
Boxe	3	5,45
Futsal	2	3,64
Basketball	1	1,82
Danse	1	1,82
VTT	1	1,82
Activité culturelle diverse	2	3,64

17. DEMANDES DE LOGEMENT (206 PERSONNES)

N.B. Un même jeune pouvant bénéficier de plusieurs demandes de logement en cours, le total des pourcentages dépasse 100 %.

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Inscription REAJI Logement	29	14,08
Inscription SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) Insertion	13	6,31
DLS (demande de logement social)	5	2,43
Aucune demande en cours	159	77,18

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Inscription REAJI Logement	66	2,91
Inscription SIAO Insertion	62	30,10
DLS	32	15,53
Aucune demande en cours	99	48,06



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

www.auvm.org